

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PROUILLY

Délibération n° 2023_12_03

Décision modificative

Date de la convocation : 08 décembre 2023

Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Justine MARCY-CHINCHILLA, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné une procuration : Brigitte GODART par Chantal WAGNER

Absents excusés : Frédéric LEFEVRE

Absents : Damien LEGROS, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Damien GOULARD

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61524	Entretien bois et forêts	-2000.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	2000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		2000.00
2131	Bâtiments publics	2000.00	
TOTAL :		2000.00	2000.00
TOTAL :		2000.00	2000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Le Maire,
Catherine MALAISÉ

C. Malaisé



RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/12/2023 051-215104159-20231214-2023_12_03-DE